

Israël chaque année, et de nombreux Israéliens en font autant au Canada. Sur le plan économique, nous avons été témoins l'année dernière d'un nouvel accroissement du volume de nos échanges.

Au cours de mon voyage au Moyen-Orient, j'ai visité plusieurs des pays arabes voisins d'Israël. Je suis donc pleinement conscient de la complexité des problèmes associés à la recherche de la paix dans cette région du monde. Le Canada a toujours eu pour objectif fondamental et inaltérable d'apporter sa contribution pour une paix juste et durable. Nous avons essayé de le poursuivre de façon très directe en fournissant à la Force d'urgence des Nations Unies dans le Sinaï le plus important de tous les contingents en présence, de même qu'en participant à la Force des Nations Unies pour l'observation du désengagement sur les hauteurs du Golan. Le Canada a la ferme intention de prolonger sa collaboration si ces Forces peuvent continuer à assurer une certaine stabilité entre Israël et ses voisins et peuvent aider à établir et maintenir un climat propice à de véritables négociations.

Le gouvernement et le peuple canadiens ont appuyé la création de l'État d'Israël en 1948, de même que son droit d'exister en tant qu'État indépendant au Moyen-Orient et le droit pour son peuple de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Le Gouvernement du Canada poursuit encore cette politique. Cet appui n'a d'aucune façon été dirigé contre les pays voisins d'Israël. De fait, le Canada a toujours visé une politique d'équilibre et d'objectivité sur la question du conflit au Moyen-Orient. Nous croyons fermement que tous les peuples de la région possèdent le même droit à un développement pacifique et prospère à l'intérieur de frontières sûres.

Le gouvernement canadien n'a jamais tenté d'entretenir des notions préconçues sur les détails d'un éventuel accord de paix au Moyen-Orient. Bien que la réalisation d'un règlement juste et équitable a toujours constitué l'une des préoccupations majeures du Canada, mon gouvernement a toujours été d'avis que les parties au conflit doivent régler elles-mêmes leurs problèmes par des négociations fondées sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité et sur tous les principes qu'elles affirment. Ceux-ci constituent toujours un cadre valable pour les délibérations exigées en vue d'un règlement juste et durable. Le Canada a donc favorablement accueilli l'accord intérimaire entre Israël et l'Égypte, le considérant comme un apport important au processus des négociations.